

10.22

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
16 MARS 2021

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 57/2021 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue du raccordement au chauffage à distance du bâtiment de l'ancienne poste
6. Préavis No 58/2021 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la mise à niveau du dossier d'autocontrôle de l'eau et d'analyse HACCP des risques
7. Propositions individuelles et divers

* * * * *

A 20h02, **le Président** ouvre la séance en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents et la Municipalité au complet.

Il indique que l'assemblée n'a malheureusement pas reçu le verso de la convocation à la séance, lequel mentionnait quelques rappels concernant les règles sanitaires à respecter, telles que port du masque et distanciation sociale, et l'obligation de s'annoncer avant de parler pour faciliter l'enregistrement.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 47

Excusés : 4

Absents : 4

2. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020, approuvé par le Bureau le 15 décembre 2020, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

Le Bureau a attribué ces deux préavis à une seule commission ad hoc constituée de MM. Jean-Philippe Rey (convocateur), Lucien Casarotto, Valéry Martin, Jean-Luc Stadler et Mme Martine Ecuyer.

La Municipalité nous a fait part depuis que le préavis 59/2021 était suspendu et reporté à une date ultérieure. Au besoin, le Bureau complétera cette commission ad hoc en temps utile.

En deuxième partie de cette même séance, nous avons accueilli la Commission du développement durable et des énergies renouvelables. Ces conseillers, fraîchement élus et hyper motivés, nous ont fait part de leurs divers projets, notamment de réaliser un état des lieux de la commune au niveau énergétique.

Toutefois, même si le projet présenté était très intéressant, le Bureau, aidé pour la circonstance des conseils avisés de Mme Kobel Dubail, a toutefois mis en garde la nouvelle commission sur quelques points :

- le cahier des charges donné à la nouvelle commission lors de son élection à notre séance du 6 octobre 2020 était limité à la seule étude des préavis municipaux en relation avec le thème du développement durable et des énergies renouvelables, en remplacement d'une commission ad hoc. Il était par ailleurs précisé que son rôle ne devait pas être un travail prospectif fait à la place ou en parallèle de celui de la Municipalité ;
- Par ailleurs, renseignements pris auprès du Canton, et contrairement à ce que le Bureau avait pensé initialement, il est un peu plus compliqué, mais pas impossible, de créer une nouvelle commission permanente. Il est toutefois nécessaire de modifier le règlement du conseil communal si ce dernier veut créer cette commission thématique, afin d'en définir clairement le cahier des charges et d'éviter tout problème de cogestion avec la Municipalité ;
- En dernier lieu, il a été rappelé que l'article 49 de notre règlement précise que « la Municipalité et le Président du Conseil communal sont informés de la date des séances de toute Commission ». Les commissions ne peuvent donc pas se réunir de leur propre initiative pour étudier un sujet qui leur tient à cœur, du moins pas en séance officielle. Chaque conseiller peut néanmoins à titre privé faire des propositions par les voies usuelles de l'interpellation, du postulat, de la motion, etc.

Le Bureau, a donc proposé aux membres de la Commission du développement durable et des énergies renouvelables de commencer par poser les bonnes bases à leur commission avant de lancer de nouveaux projets ambitieux. Il a également fait part de son scepticisme sur le timing, soit en fin de législature, alors que la composition de la prochaine Municipalité n'était pas connue et ses objectifs pour la législature 2021-2026 pas encore fixés.

Il a donc proposé à la commission de plancher sur le dépôt d'une motion tendant à modifier notre règlement actuel en définissant clairement le nom de cette nouvelle commission permanente, sa composition et ses attributions précises.

Après un long travail de préparation avec l'aide de l'administration communale, notamment pour l'établissement des listes, des bulletins de votes, du trombinoscope et même d'un plan de protection spécifique nécessitant de délocaliser le local de vote et de dépouillement à la Grande Salle, les élections ont enfin pu se dérouler le dimanche 7 mars 2021 et sans incident !

- le 100% des élus sont des Suisses. A notre décharge, sur les 85 candidats, seuls deux étaient de nationalité française et espagnole. Ceux-ci seront peut-être élus lors du 2^{ème} tour. Concernant la nationalité de nos élus, pas besoin de nous comparer avec le Valais : c'est une question que nos voisins aux 13 étoiles ne se posent même pas.
- finalement, je ne citerai les noms que des conseillers composant le podium, soit :
 - o médaille d'or, Benjamin Mathey avec 679 voix sur 878 bulletins rentrés ;
 - o médaille d'argent, Vincent Rey avec 623 voix ;
 - o médaille de bronze, Laurent Gattlen avec 619 voix.

Je félicite tous les nouveaux élus !

Un deuxième tour se déroulera dimanche 28 mars pour élire les 9 conseillers manquants. Au terme du dépôt des candidatures, 29 personnes se sont annoncées. Cela nous promet un deuxième tour disputé et non un tour alibi. Les candidats élus auront vraiment gagné leur siège !

Le Bureau se réjouit également du nombre élevés des « Viennent-ensuite » qui devraient permettre de trouver parmi eux les 11 suppléants nécessaires afin d'éviter une élection complémentaire le 25 avril, sans pour autant exclure une éventuelle élection pour la syndiculture.

Avant de clore le sujet des élections communales, je voudrais tout de même avoir une pensée pour les candidats sortants malheureux au premier tour, en particulier pour un qui, malgré son engagement indéfectible pour la commune, a décidé de prendre acte de la décision populaire. Cette pensée elle est pour toi Pierre-Aldo : « Le peuple a toujours raison... même quand il a tort... »

Quant aux autres candidats sortants, je vous souhaite à tous bonne chance pour le 2^{ème} tour !

Au niveau de l'agenda du Conseil communal, si la météo sanitaire ne nous offre aujourd'hui que peu de perspectives réjouissantes pour les activités conviviales dans notre village, je me permets tout de même de vous rendre attentif aux dates de nos deux prochains rendez-vous du Conseil.

Je vous rappelle que nous avons dû déplacer la dernière séance de l'actuelle législature au lundi 21 juin 2021 à 20h00.

En effet, le lendemain, M. Pascal Dessauges, Préfet du District du Gros-de-Vaud, assermentera les nouveaux élus le mardi 22 juin 2021 à 18h30 (attention à l'heure avancée). Les détails de cette cérémonie vous seront donnés en temps utiles. Sachez simplement que d'ici à cette date, le Bureau adressera à tous les conseillers de la future législature un petit questionnaire afin de préparer cette première séance, notamment au vu des nombreuses élections pour la composition des commissions permanentes et des délégués qui siégeront ces cinq prochaines années.

Voilà, j'en arrive au terme de mes communications. Avant de terminer, permettez-moi d'ores et déjà, de vous souhaiter à vos familles et à vous tous de très joyeuses fêtes de Pâques. »

Sans remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission a tenu à éclaircir les points suivants :

- Degré d'urgence des travaux : la chaudière arrivant en fin de vie, la Municipalité tient à prévoir son remplacement pour éviter une situation d'urgence en cas de panne ;
- Tableau de comparaison mazout vs CAD : dans les premières versions du préavis, le coût annuel du mazout était de CHF 6'500.00. Il a été ramené à CHF 3'530.00 dans la version 1.7 distribuée aux membres du Conseil communal pour la séance du 16 mars 2021 ;
- Choix du système de chauffage : le coût de l'énergie étant similaire selon le tableau du chapitre 2, le choix du CAD paraît plus logique au vu de la loi sur le CO₂ votée par le Parlement le 25 septembre 2020 et de la stratégie communale pour le CAD ;
- Mise hors service de la citerne : ce poste prévoit le découpage de la citerne, l'extraction des tôles du local par le corridor et les escaliers, leur chargement et leur transport en décharge, le nettoyage du local et le repli du chantier ;
- Ebouage du chauffage existant : ce poste comprend la prise de rinçage de l'installation, l'injection du produit de lessivage, l'ébouage de l'installation et son remplissage, le contrôle d'installation, la purge sur les installations existantes (selon norme SIA 384/1 et les directives en vigueur sur la qualité de l'eau dans les installations techniques du bâtiment) ;
- Disponibilité des liquidités : la Commune a suffisamment de liquidités en début d'exercice pour absorber la perte budgétée en 2021, ainsi que le financement du préavis No 57/2021. Un nouveau crédit à hauteur d'environ un million sera contracté pour financer les locaux scolaires (préavis No 56/2020).

La Commission a, en outre, demandé que, dans le "DECIDE", le prêt, remboursable en 10 ans, accordé par la Commune à la société Centrale de chauffage à distance Froideville SA, soit rajouté.

Compte tenu du fait qu'une solution basée sur les énergies fossiles irait à l'encontre des tendances actuelles, que l'énergie nécessaire est disponible auprès de la Centrale de chauffage à distance Froideville SA et que la Commune se doit de faire preuve d'exemplarité en matière d'énergies renouvelables, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis.

M. A. Miéville demande si le financement du préavis tient compte des subventions cantonales accordées pour le changement de système de chauffage. En effet, les communes ont droit à de telles subventions si le bâtiment n'est pas déjà subventionné et si la demande est faite avant le début des travaux.

M. J.-F. Thuillard répond que selon les informations à sa disposition il fallait trois raccordements pour avoir droit aux subventions, ce qui a été le cas lors du raccordement de l'église et des deux dernières villas. La Municipalité va vérifier si les conditions ont changé et tiendra le Conseil au courant.

M. L. Gattlen demande si l'amortissement du projet et le remboursement du prêt fait à la société font bien l'objet de deux écritures séparées.

Sachant que plus de 85% de l'eau consommée dans la Commune provient de nos propres sources, ce sera un soulagement, tant pour notre service des Eaux que pour la Municipalité, de pouvoir suivre et garantir la qualité de nos eaux. Par la même occasion, un service de piquet sera introduit et une information annuelle sur la qualité des eaux sera faite aux ménages.

Au regard de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité à Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, d'approuver le présent préavis sous réserve du rapport de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission a examiné l'offre de la société Hydrique Ingénieurs HJ Sàrl. Celle-ci propose d'éliminer tous les manquements constatés et de mettre en œuvre toutes les mesures demandées y compris le transfert du dossier d'autocontrôle dans le logiciel Aquapilot fourni par la SSIGE, logiciel qui facilitera la mise à jour dynamique du dossier par notre fontainier.

Pour ce faire, la Commune deviendra membre de la SSIGE, bénéficiant ainsi d'un prix préférentiel de la licence annuelle d'Aquapilot de CHF 494.00, au lieu de CHF 700.00 pour les non-membres.

Une taxe d'inscription de CHF 250.00 est à ajouter la première année. La cotisation annuelle de membre de la SSIGE s'élève à 38 centimes par habitant.

Compte tenu du fait que le montant du préavis peut être couvert par les liquidités actuelles et que le délai de résolution des manquements est fixé au 30 avril 2021, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président donne la parole à M. Philippe Heller.

M. Ph. Heller indique qu'il est associé-gérant de la société Hydrique Ingénieurs HJ Sàrl et qu'il se réfuse concernant la discussion et la votation sur le préavis. Il se tient toutefois à disposition si l'assemblée a des questions techniques.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis.

M. L. Gattlen relève qu'en 2019 la Commission de gestion avait examiné le dicastère des eaux sans qu'aucune irrégularité ne lui soit communiquée et qu'en 2020 de nombreux manquements sont repérés après un audit complet. Il demande si cela vient d'un changement de normes légales ou si la situation de la commune n'était déjà pas conforme en 2019.

M. A. Blaser explique que le préavis fait suite à un contrôle général de l'OFCO effectué en novembre 2020. Le rapport de l'OFCO mentionne tous les manquements, dont certains sont légers et d'autres relèvent de formalités administratives.

M. L. Gattlen est étonné du nombre de points relevés et redemande si la commune était en ordre avant ce rapport.

M. A. Blaser répond que la qualité de l'eau ne pose pas de problème mais qu'il s'agit de problèmes administratifs.

M. J.-Ph. Rey, en tant que président de l'association « Parque pas mon Jorat ! », ajoute que l'association continue la lutte contre le PNP avec l'aide d'un avocat, d'autres associations et de particuliers. Le recours est en préparation et partira le 22 mars 2021 au plus tard.

M. L. Gattlen remarque que les bordures de la route de Lausanne, en regard du chemin de Montaney, sont en train de s'écrouler et demande si des travaux sont prévus à cet endroit, notamment en lien avec l'augmentation du trafic.

M. A. Blaser répond que la neige et le chasse-neige ont causé quelques dégâts. Il s'agit d'une route cantonale et la Municipalité va se renseigner concernant d'éventuels travaux d'urgence. Il ajoute qu'une demande est actuellement en cours pour la pose d'un miroir au croisement de la route de Lausanne et du chemin de Montaney.

M. J.-Ph. Rey remercie la Municipalité pour la pose de potelets sur le trottoir du chemin de Montaney jusqu'au nouveau carrefour de déviation et souhaite savoir quand seront posés les potelets depuis le carrefour jusqu'au sommet du chemin, la sécurité des piétons n'étant pas assurée à cet endroit.

M. A. Blaser répond que le tronçon entre le carrefour de déviation et le sommet du chemin est étroit et que la pose de potelets rendrait le croisement de véhicules difficile.

M. J.-Ph. Rey explique qu'un certain nombre de véhicules roulent à 50km/h avec deux roues sur le trottoir à cet endroit, ce qui représente un danger pour les piétons, surtout si ces véhicules arrivent dans leur dos.

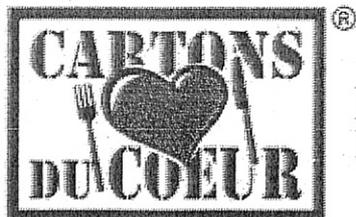
M. A. Blaser répond que la Municipalité va examiner la situation et éventuellement prendre des mesures supplémentaires.

M. J.-F. Thuillard complète la réponse concernant la route de Lausanne en indiquant qu'aucune réfection lourde n'est prévue sur la route de Lausanne ou sur la route de Bottens durant les trois prochaines années en raison des déviations actuellement en cours. Des réfections très ponctuelles pourraient avoir lieu mais les réfections lourdes attendront la fin des travaux entre Cugy, Bretigny et Bottens et le démontage de la route provisoire au Pré Bugnon.

M. L. Gattlen indique que sa question concernait seulement des travaux de sécurisation et non des travaux lourds.

M. J.-F. Thuillard répond que la DGMR est au courant de la situation et sera à nouveau avertie, avec des réfections ponctuelles par le canton le cas échéant.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour sa participation, souhaite encore de joyeuses fêtes de Pâques à tout le monde et lève la séance à 21h00.



**PENTHALAZ
ET ENVIRONS**

Date: 27 JAN 2021	
Visa	Photocopie
JFT	<input checked="" type="checkbox"/>
MG	<input checked="" type="checkbox"/>
JLM	<input checked="" type="checkbox"/>
AB	<input checked="" type="checkbox"/>
leW	<input checked="" type="checkbox"/>
Transmis	

Conseil communal de Froideville
Administration communale
Rue du Village 16
1055 Froideville

Penthalaz, le 23 janvier 2021

Votre don aux Cartons du Cœur

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous avez eu la générosité de penser à notre association et de verser en sa faveur les jetons de présence de votre organe législatif, soit le montant important de **Frs 1'375.00**.

En raison des circonstances difficiles pour tous, nous constatons que les demandes d'aide à notre association ont bien plus que doublé ces derniers mois. Aux profils habituels de nos bénéficiaires, soit familles monoparentales, retraités et malades chroniques, viennent s'ajouter ceux de personnes au chômage ou ayant une réduction considérable de leurs revenus. L'an passé notre antenne de Penthalaz a aidé des familles de 41 villages de notre région, alors qu'on en comptait 24 en 2019.

Par ailleurs, il nous a été impossible d'organiser des récoltes de produits devant les magasins et notre stock nécessite un renouvellement constant.

C'est pourquoi, au nom du comité, des bénévoles et des bénéficiaires des Cartons du Cœur, nous vous disons un tout grand merci !

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Pour les Cartons du Cœur Penthalaz

La secrétaire

Communications au Conseil communal

Séance du 16 mars 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Suppression de l'achat de billets de transports auprès des chauffeurs tl

Une des conséquences de la pandémie que nous vivons depuis une année est que les chauffeurs tl ne vendent plus de billets de transport directement aux usagers.

Suite à une remarque justifiée d'un de vos conseillers, contact a été pris avec cette entreprise de transport. Conscients de cette problématique, mais ne souhaitant pas revenir en arrière par rapport à cette vente de billet pour une partie des usagers qui diminue chaque année, les tl étudient une solution et vont proposer à notre Commune de vendre des billets journaliers, à notre administration, aux heures d'ouverture habituelles. Des informations détaillées seront données dans le prochain Froideville Info.

2. Retrait des envois postaux spéciaux

Lorsque la Poste nous a informés que le bureau postal de Cugy allait être fermé et qu'une agence telle que nous la connaissons serait ouverte dans l'enceinte du complexe commercial de la même localité, nous avons dû nous prononcer sur le bureau qui conviendrait à notre commune pour le retrait des envois spéciaux (p. ex. Commandements de payer).

Nous avons proposé que ces envois spéciaux soient retirés par leurs destinataires au bureau postal du Mont sur Lausanne, par rapport à l'autre choix qui était d'Echallens.

L'option du Mont nous semblait plus judicieuse par rapport au déplacement de nos citoyennes et citoyens que ce soit en transport individuel ou en transport public.

3. Classes modulaires

Le dossier de demande d'autorisation de construire a été affiché au pilier public du 6 février au 7 mars 2021.

La CAMAC a délivré sa synthèse pour la construction de deux salles de classes modulaires et a accordé les dérogations aux arts. 28a et 28b LVLene (parts minimales d'énergie pour les besoins en électricité et en eau chaude sanitaire).

Le Service de l'éducation physique et du sport a relevé que la création de ces deux nouvelles classes accentue le déficit en matière d'infrastructures sportives sur la Commune. Il souligne que la création d'une nouvelle salle de gymnastique permettrait d'y palier en partie. Les aménagements sportifs extérieurs devront également être complétés selon les directives cantonales en la matière.

Information concernant le SDIS Haut-Talent

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

En tant que délégué au SDIS du Haut-Talent, je vous fais part des résultats des élections réalisées lors de la séance du conseil intercommunal, du 15 décembre 2020 à Bretigny-sur-Morrens, dans le but de remplacer, jusqu'à la fin de la fin de la législature, les personnes démissionnaires.

Ont été élues les personnes suivantes :

Président du conseil : Monsieur Jean-Daniel Cochard, Municipal à Bretigny-sur-Morrens.

Vice-Président du conseil : Monsieur Jean-François Thuillard Syndic de Froideville.

Président du CODIR : Monsieur Michel Girod, Municipal à Froideville.

Les membres du CODIR ont désigné leur Vice-Président en la personne de Monsieur Gérald Chambon, Municipal à Cugy.

Je félicite ces personnes pour leurs nominations.

Il est maintenant nécessaire d'analyser la situation, d'appréhender les problèmes, de reconsidérer le concept de fonctionnement et de réinstaurer un climat de confiance entre les différents participants. Le CODIR n'a pas ménagé ses efforts pour créer les conditions favorables au bon développement et à la bonne entente. La Cofin-Cogest a été très satisfaite de la transparence lors des séances et de la qualité des documents présentés à ce jour. Nous sommes sur la bonne voie.

Froideville, le 16 mars 2021

François Mathey

